

**R 228 – 23.03**

**Résolution du Conseil municipal de Vernier du 7 mars 2023**

relative à l'objet suivant :

**POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET RAISONNABLE DE LA RIVE DROITE**

le Conseil municipal, par 30 OUI, soit à l'unanimité,

**déclare :**

- 1 être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Vernier - Dardagny, Russin, Satigny, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs ;
- 2 inciter le Conseil administratif de Vernier à se mettre en relation avec ses homologues des communes ci-dessus en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel et autre infrastructure génératrice de nuisances supplémentaires qui seraient implantés dans l'une ou l'autre desdites communes ;
- 3 souhaiter que l'ensemble du territoire cantonal soit analysé lors des études d'implémentation de telles infrastructures et pas seulement les communes de la Rive droite ;
- 4 prier le Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Conseil d'État et au Grand Conseil, et d'en donner connaissance pour information à l'ACG.

